

# Programme de formation

## « Gestes de premiers secours chez le jeune enfant »

Prévention et gestes de secours lors de l'accident chez l'Enfant



#### **Contact**

Martial DAVID responsable pédagogique

**Port**.: 09.88.99.99.59

Mail: m.david@innoprev.com

INNOPREV SAS
Siret: 79984297600018
6, rue du Parc 74100 Annemasse
www.innoprev.com - Tel.: 09.88.99.99.59
"enregistré sous le numéro 82740290274

"Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'ETAT"

SAS au Capital variable de 10000€ - Siret : 79984297600018

## **Renseignements Pratiques**

Lieu: Intra entreprise

Horaires: 9h/12h et 13h/17h (Les horaires sont donnés à titre indicatif)

Durée : 7 h concernant les gestes qui sauvent et les situations inhérentes aux risques liés aux

enfants

Stagiaires : de 4 à 10 personnes

#### Attestation:

A l'issue d'une entière participation à la formation sont remis :

• Une attestation de présence

#### Matériel:

Compte tenue de la réalisation de cette formation en « Intra entreprise », le chef d'établissement devra prévoir une installation adéquate à la réalisation de la formation : environnement calme, table, chaises et mur permettant la vidéo projection.

## **Conception et Animation**

Il sont exercés par un Consultant/Formateur qui dispose des compétences techniques, professionnelles et pédagogiques. Ces compétences sont validées par des diplômes, une expertise et une expérience professionnelle.

## Présentation du Programme de formation

#### Sauveteur Secouriste du Travail

#### Introduction

Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le Secouriste plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son travail. Le stagiaire devient ainsi un précieux auxiliaire de prévention capable, d'assurer les gestes qui sauvent, mais également de faire remonter les informations nécessaires à la prévention des risques.

## **Participants**

Cette formation est destinée aux personnes dont l'activité professionnelle comporte des risques ainsi qu'au personnel volontaire des entreprises relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

## Objectif général de la formation

Le stagiaire formé doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de de son activité et des procédures fixées en matière de prévention. Aussi, le stagiaire doit être capable de mettre en application ses compétences au profit de la prévention des risques pour le jeune enfant.

## **Objectifs pédagogiques**

#### A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

#### 1. Protéger :

Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants qui menacent la victime Supprimer ou Isoler le danger, Soustraire la victime au danger

#### 2. <u>De Protéger à Prévenir</u>:

Repérer des risques dans une situation de travail Supprimer ou faire supprimer des risques dans la limite de son champ de compétence et de son autonomie

#### 3. Examiner:

Examiner la victime avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

#### 4. Faire alerter ou alerter:

Faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

#### 5. <u>De faire alerter à alerter</u> :

Informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise des risques repérés

#### **6.** Secourir:

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime

## Moyens Pédagogiques

## Les moyens pédagogiques utilisés sont multiples :

- Exposés avec vidéo projecteur
- Brochures de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
- Un document ressource sera remis à la fin de la formation.

La stratégie pédagogique est basée essentiellement sur la pratique et l'apprentissage de gestes. Le moniteur utilise une alternance d'apports théoriques, d'études de cas concrets, d'apprentissage de gestes et d'actions de secours lors de mise en scène d'accidents. Ceci, en interaction permanente entre les participants et le formateur.

## Évaluation et appréciation des résultats

Les critères d'évaluation, sont basés sur les critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation des Sauveteur Secouriste du Travail.

L'évaluation de la formation est réalisée à partir d'un questionnaire construit par l'organisme de formation.

## Progression pédagogique

#### 1. Présentation du Sauvetage Secourisme du Travail :

- Du moniteur et des participants
- Les Accidents du travail dans la profession
- L'intérêt de la prévention des risques professionnels
- Qu'est-ce qu'un SST ?
- Présentation des Objectifs et du Programme

#### 2. Rechercher les risques persistants pour PROTEGER :

- Formation générale à la prévention
- Rendre le stagiaire capable de "Protéger"
- Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression des dangers
- Repérer les matériel spécifiques permettant cette suppression
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte, la mise en œuvre de ces matériels
- Lorsque le danger ne peut être supprimer, empêcher l'exposition de quiconque à ce danger en l'isolant.
- En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, reconnaître les situations non dangereuse dans lesquelles le stagiaire pourra dégager la victime

#### 3. <u>De "protéger à prévenir"</u>:

- Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Supprimer ou faire supprimer les risques, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise en matière de prévention
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression du danger identifié
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies

#### 4. Examiner la victime et faire alerter :

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associés aux signes décelés, les résultats à atteindre
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Choisir, parmi les personnes présente, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Définir les éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés, d'organiser leur intervention
- Définir en fonction de la présence ou non d'un témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
- Donner à la personne choisie, les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte
- Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime

#### 5. De "faire alerter" à "informer" :

• Informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre

#### 6. **Secourir**:

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référent à la technique préconisée :
  - a. La victime saigne abondamment
  - b. La victime s'étouffe
  - C. La victime répond et se plaint de sensations pénibles ou présente des signes anormaux
  - d. La victime répond et se plaint de brûlures
  - e. La victime répond et se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
  - f. La victime répond et se plaint d'une plaie
  - g. La victime ne répond pas mais elle respire
  - h. La victime ne répond pas et ne respire pas
- Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés

#### 7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (+ 2 heures):

On appel risques spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'Avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Sur la base du document joint en « Annexe », des notions concernant la sécurité de l'enfant de 0 à 10 ans seront abordées notamment :

- Les différents types d'accident relatifs aux enfants
- Les mesures de prévention des accidents domestiques concernant les enfants
- Les gestes de premiers secours chez l'enfant en cas d'urgence

## Annexe

#### 26 L'enfant et son environnement

TABLEAU 7.1 — PRÉVENTION ET PREMIERS GESTES LORS DES ACCIDENTS DU JEUNE ENFANT

all our ob its tone			
Chutes	- Lit - Escaliers - Table de change - Fenêtres - Toboggans	<ul> <li>Mettre des lits à barreaux</li> <li>Mettre une barrière protectrice</li> <li>Ne pas laisser l'enfant seul</li> <li>Mettre des protections ou les maintenir fermées</li> <li>Surveiller l'enfant</li> </ul>	En cas de suspicion de traumatismes crâniens :  - ne pas relever immédiatement l'enfant  - observer son état de conscience (pleurs immédiats ou non, coloration)  - si inconscient : PLS *, prévenir la puéricultrice ou le médecin  - si pas de perte de connaissance : signaler la chute à la puéricultrice et aux parents (surveillance à poursuivre pendant 48 h)
Brûlures par : 1º Liquides chauds	- Eau du bain - Eau des casseroles - Tasse de thé - Potages, etc.	Vérifier la température de l'eau avant de plonger l'enfant     Tourner le manche de la casserole vers le fond de la cuisinière     Fixer les nappes à la table et éloigner les tasses du bébé     Les servir à bonne température (attention au micro-ondes)	a) Si les vêtements sont imbibés de liquide chaud : déshabiller l'enfant b) Si les vêtements sont en feu : envelopper l'enfant dans une couverture c) Pour les brûlures légères et peu étendues :  — immerger le membre dans l'eau froide pour diminuer la douleur ou appliquer des compresses d'eau froide  — sécher et recouvrir d'un linge propre et sec  — ne pas crever les cloques  — ne rien mettre sur la brûlure
2° Flammes	- Allumettes - Bougies - Barbecue, etc.	– Les éloigner de l'enfant	
3° Contact	<ul> <li>Plaques du four</li> <li>Radiateurs</li> <li>Bouillottes</li> <li>Fer à repasser, etc.</li> </ul>	- Éloigner l'enfant de la cuisine au moment de la préparation des repas     - Mettre des protège-radiateurs     - Interdites en collectivité     - Le débrancher après usage et le ranger	d) Pour les brûlures graves : risque d'état de choc : – appeler le médecin – recouvrir la partie brûlée d'un linge propre et sec
4° Produits chimiques	ex.: soude caustique, etc.	Ne pas laisser ces produits à portée de l'enfant	Pour les brûlures avec des produits chimiques  - déshabiller l'enfant  - rincer + + + la brûlure avec de l'eau froide  - recouvrir d'un linge propre et sec  - appeler le médecin en urgence
5º Électricité	- Prises de courant - Rałlonges, etc.	Mettre des protections spéciales     Les débrancher et les ranger	Pour les électrocutions :  - ne jamais toucher directement l'enfant  - couper le courant, sinon :  - s'isoler du sol et écarter l'enfant du courant avec un morceau de bois  - pratiquer la respiration artificielle (si besoin)  - appeler le médecin en urgence

<sup>\*</sup> PLS = position latérale de sécurité.

1. Tous ces gestes doivent être réalisés après en avoir informé la puéricultrice et se tont sous son contrôle.

TABLEAU 7.1 — PRÉVENTION ET PREMIERS GESTES LORS DES ACCIDENTS DU JEUNE ENFANT (suite)

Types d'accidents	Exemples	Provention	Premiers gestes à tenir en cas d'urgence
Asphyxies par: 1° Inhalation de corps étrangers	- Petits objets (perles, riz, café, olives, cacahuètes)  - Autres produits*	- Surveiller l'enfant qui manipule des petits objets :  • en crèche : surveillance particulière des jeux de manipulation, prendre un nombre réduit d'enfants  • dans la famille : surveiller l'enfant au moment des réunions familiales	1º En cas d'inhalation des corps étrangers : Méthode de Heimlich ou de Mofenson (selon l'âge de l'enfant). L'objectif est de réaliser une brusque poussée sous- diaphragmatique permettant d'évacuer le corps inhalé (fig. 7.1, p. 29)
2° Privation d'air ambiant	<ul> <li>Sacs plastique</li> <li>Oreillers</li> <li>Animaux domestiques</li> <li>Coffres, placards</li> </ul>	<ul> <li>Ne pas laisser de sacs plastique à portée des enfants</li> <li>Éviter les oreillers chez le jeune enfant (les proscrire chez le nourrisson)¹</li> <li>Ne pas laisser un chat dormir dans la chambre de l'enfant</li> <li>Attention aux jeux de cachette!</li> </ul>	2º En cas d'asphyxie confirmée, il faut :  - Appeler le médecin  - Mettre l'enfant en PLS  - Le désobstruer  - Faire la respiration artificielle  - Faire le massage cardiaque externe
3° Strangulation	- Bijoux - Rideaux - Moyens de contention (ex. attache-couver- tures)	Öter les chaînettes avant le coucher     Relever les cordons de rideaux     Un texte législatif interdit « l'usage de tout moyen de contention » en collectivité	
4° Noyade	- Baignoires - Piscines - Bains de mer	<ul> <li>Surveiller l'enfant et lui apprendre à nager</li> <li>Ne pas laisser l'enfant seul dans l'eau ou près de l'eau</li> <li>Apprendre à l'enfant plus grand à respecter les consignes de sécurité des plages avec marée</li> <li>Éviter l'usage des embarcations gonflables</li> </ul>	3° En cas de noyade : avant de pratiquer la réanimation, il faut évacuer l'eau inhalée en tenant l'enfant la tête en bas pendant 5 secondes
5° Inhalation de gaz toxiques	- Poêles - Chauffe-eau défectueux	Contrôler fréquemment ces appareils	

<sup>\*</sup> Autres produits : un décret ministériel du 1/9/1992 vise à protéger les enfants de moins de 3 ans, de produits présentant des risques d'étouffement ou d'intoxication. Citons, entre autres, les gommes d'écolier en forme de fraise, des mini-légumes ou fruits, des panoplies de cuisine, etc.

1. Risque de mort subite.

111 12

Programme de formation Gestes de 1er secours chez le jeune enfant

TABLEAU 7.1 — PRÉVENTION ET PREMIERS GESTES LORS DES ACCIDENTS DU JEUNE ENFANT (suite et fin)

Typas ('accidents	Exemples		Promers gosles & fundamental and a second an
Blessures: 1° Bosse 2° Plaie	– Chutes	– Surveiller et éduquer l'enfant	<ul> <li>Bosse : mettre de la teinture d'arnica</li> <li>Plaie : <ul> <li>laver au savon et à l'eau</li> <li>antiseptique + pansement</li> </ul> </li> <li>Coupure : idem et vérifier si la vaccination antitétanique est à jour</li> </ul>
3º Coupure	. – Ciseaux	– Éloigner tous les objets coupants de l'enfant	
4° Morsures 5° Pigûres	- Animaux - Insectes	Vacciner les chiens et ne pas     laisser l'enfant s'approcher d'un     animal qu'il ne connaît pas     Utiliser les moustiquaires	- Morsure : • vérifier si l'animal est vacciné contre la rage • emmener l'enfant chez le médecin - Piqûre :
		- Faire détruire les nids de guêpes (pompiers)	<ul> <li>vérifier s'il n'y a pas de gonflement</li> <li>prévenir l'allergie (œdème de Quincke) par un médicament)</li> </ul>
Intoxications : 1° Produits toxiques	- Ménagers (moussant, caustique) - Agricoles - Autres produits	- Les éloigner de l'enfant et les ranger  - Ne pas transvaser de produit toxique dans un récipient alimentaire  - Choisir des produits ayant des bouchons de sécurité	Intoxications  a) Ce qu'il ne faut jamais faire :  - ne jamais donner de lait  - ne jamais faire vomir un enfant somnolent ou ayant absorbé un caustique, un solvant pétrolier, un produit moussant  - ne jamais tenter de neutraliser un produit sans l'avis formel d'un spécialiste  b) Ce qu'il faut faire :  - retrouver l'emballage du produit  - essayer d'évaluer la quantité ingérée  - conserver un échantillon du produit ou, à défaut, les vomissements de l'enfant
2° Médicaments		- Les ranger dans une «armoire à pharmacie» fermée à clé - Ne pas laisser traîner : • les sacs à main (avec médicaments) • les médicaments sur la table de nuit	
3º Plantes toxiques	- Champignons - Muguet, etc.	– Surveiller le jeune enfant – Éduquer le plus grand	contacter le centre antipoison régional ou le médecin
Accidents de la circulation	– Autos – Vélos – Roulettes, etc.	Asseoir les jeunes enfants dans un siège-auto ou un hamac et les mettre toujours le siège arrière     Utiliser la ceinture de sécurité     Enseigner à l'enfant les notions du Code de la route     Accompagner les enfants de moins de 7 ans à l'école     Faire porter un casque aux jeunes cyclistes ou utilisateurs de « planches » à roulettes	Adopter les mesures de secourisme d'urgence en fonction de la gravité de l'accident Adopter des DRE (dispositifs de retenue pour enfants) à l'intérieur des voitures. Obligatoires depuis 1993 par le Code de la route Ils limitent les accidents, dont le taux pour la France reste le plus important (225 morts par an d'enfants de 0 à 15 ans). Il existe 200 modèles de DRE actuellement sur le marché, il faut savoir faire le bon choix dans l'intérêt de l'enfant.